



Aix en Provence


VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX-EN-
PROVENCE N°2014.837**

Séance publique du

27 janvier 2014

Présidence de Madame Maryse JOISSAINS MASINI,
Maire d'Aix-en-Provence
Président de la Communauté du Pays d'Aix

Accusé de réception en préfecture
A013-211300017-20140127-41856a-DE-1-1_0
Date de signature : 28/01/14
Date de réception : jeudi 30 janvier 2014
 <p>POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LEGALITÉ ✓</p>

OBJET : MISSION VIE ÉTUDIANTE: ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS À DES ASSOCIATIONS ÉTUDIANTES

Le 27/01/14 à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire le 21/01/2014, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

M. Jacques AGOPIAN, M. Lucien AMBROGIANI, Madame Odile BARBAT-BLANC, Mme Dahbia BENNOUR, Mme Charlotte BENON, Mme Christine BERNARD, Mme Odile BONTHOUX, M. Helliot BRAMI, M. Gérard BRAMOULLÉ, Mme Danièle BRUNET, M. Maurice CHAZEAU, M. Eric CHEVALIER, Mme Chantal DAVENNE, M. François-Xavier DE PERETTI, M. Yannick DECARA, M. Gerard DELOCHE, Mme Brigitte DEVESA, Mme Sylvaine DI CARO, Mme Michelle EINAUDI, Mme Martine FENESTRAZ, M. Gérard GERACI, M. Jean-Christophe GROSSI, M. Hervé GUERRERA, M. François HAMY, Mme Maryse JOISSAINS MASINI, Mme Michèle JONES, Mme Patricia LARNAUDIE, M. Christian LOUIT, Mme Reine MERGER, Mme Arlette OLLIVIER, M. Stéphane PAOLI, M. Christian PEREZ, M. Jean-Marc PERRIN, Mme Liliane PIERRON, Mme Catherine RIVET-JOLIN, Mme Danielle SANTAMARIA, Mme Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Mme Catherine SILVESTRE, M. Jules SUSINI, M. Francis TAULAN, Mme Françoise TERME, M. Victor TONIN, Mme Marie José VALETA

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

M. Jean CHORRO à Mme Patricia LARNAUDIE, M. Laurent DILLINGER à Mme Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, M. Alexandre GALLESE à M. Francis TAULAN, Mme Sophie JOISSAINS à Mme Maryse JOISSAINS MASINI, M. Alexandre MEDVEDOWSKY à M. François-Xavier DE PERETTI

Excusés sans pouvoir :

Mme Agnès AMIACH ELBEZ, M. Robert FOUQUET, M. Jacques GARCON, M. André GUINDE, M. Henri MATAS, Mme Amaria MOHAMMEDI, Mme Fleur SKRIVAN

Secrétaire :

M. Yannick DECARA donne lecture du rapport ci-joint.

**Aix en Provence**

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

D.G.A.S Qualité de Vie
Direction Jeunesse et Vie Etudiante
Maison Aixoise de l'Etudiant
LA

RAPPORT POUR
LE **CONSEIL MUNICIPAL**
DU 27/01/14

RAPPORTEUR : M. Yannick DECARA

CO-RAPPORTEUR(S) : M. Christian LOUIT

Nomenclature : 7.5 Subventions

Politique Publique : 15-DEVELOPPEMENT DE LA VIE UNIVERSITAIRE

OBJET : MISSION VIE ÉTUDIANTE: ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS À DES ASSOCIATIONS ÉTUDIANTES - Décision du Conseil

Mes chers Collègues,

L'association Aix ONU est une association des étudiants de Sciences Po Aix dont l'objet est la sensibilisation des étudiants d'Aix-Marseille Université aux objectifs et au fonctionnement institutionnel de l'organisation des Nations unies et de l'Union européenne.

Je souhaite soutenir cette association dans le cadre d'une subvention de fonctionnement à hauteur de 600 euros.

Pour le déroulé de manifestations thématiques, la Ville est sollicitée par :

- L'association ELSA Aix-Marseille est une association étudiante dont l'objet est de contribuer à la formation juridique des étudiants en favorisant leurs relations avec les étudiants et jeunes juristes européens, les praticiens du droit et les universités en Europe.

A ce titre, cette association organise des séminaires, des conférences, des échanges bilatéraux, dont la **Finale régionale du European Law Moot Court Competition**, concours international de procès simulés en droit de l'Union européenne. Le principe est de mettre en compétition des équipes des Universités européennes et américaines telles que le Collège d'Europe de Bruges et Harvard University.

L'association est chargée de l'organisation de l'une des quatre finales régionales, avec le soutien d'Aix-Marseille Université et l'aide de la Cour de Justice de l'Union européenne, la Commission européenne et le Conseil de l'Union européenne
Cette manifestation aura lieu pour la première fois à la Faculté de droit et de Sciences Politiques d'Aix-en-Provence du 20 au 22 février 2014.

La subvention proposée est à hauteur de 2000 euros

- L'association Aix ONU précitée participe et organise des simulations de débats et de discussions en France et à l'étranger, notamment cette année :

AixMun, simulation nationale, basée sur le modèle de l'ONU sur la thématique de la gestion de l'eau dans le monde (la gestion des ressources naturelles étant un des objectifs du millénaire définis par l'ONU).

Cette manifestation est organisée par Aix ONU et soutenue par Aix-Marseille Université et aura lieu en mars 2014 à Aix-en-Provence.

WorldMun, simulation internationale basée sur le modèle de l'ONU, organisée par l'Université de Harvard. Participation d'une quinzaine de membres de l'association, soutenue par Aix-Marseille Université (du 17 au 21 mars 2014 à Bruxelles).

Les subventions proposées pour les deux manifestations sont à hauteur de 2900 euros.

Enfin, l'association Comité Mirabeau aixois composée d'étudiants de l'IEP d'Aix-en-Provence qui a sollicité la Ville dans le cadre de la manifestation "Prix Mirabeau" qu'elle organise le 6 février 2014, au Palais des Congrès. Il s'agit du concours d'éloquence inter Science Po- Edition 2014. Afin de couvrir les frais de location de la salle auprès de l'Office municipal de tourisme, il est proposé de verser une subvention de 4 258.20 € à cette association.

En conséquence, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- ATTRIBUER une subvention de fonctionnement pour un montant de 600 euros (six cent euros) ainsi que trois subventions exceptionnelles d'un montant total de 9 158.20 euros (quatre mille neuf cents euros) aux associations figurant dans les tableaux ci-joint.

- DIRE que les dépenses en résultant seront imputées sur les lignes budgétaires suivantes qui présentent les disponibilités suffisantes : Fonctionnement : ligne 9223 6574 1225
Exceptionnel : ligne 9223 6748 1225

2014.837 - MISSION VIE ÉTUDIANTE: ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS À DES ASSOCIATIONS ÉTUDIANTES

Présents et représentés	: 48
Présents	: 43
Abstentions	: 0
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 48
Pour	: 48
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

NEANT

**Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité
le rapport qui précède.**

Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

**Le Conseiller Municipal délégué,
Arlette OLLIVIER**

**Compte-rendu de la délibération affiché le : 28/01/2014
(articles L 2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)**

1) Subvention de fonctionnement :

Ligne budgétaire : 9223 6574 1225

<i>N° TIERS</i>	<i>NOM DE L'ASSOCIATION</i>	<i>2012</i>	<i>2013</i>	<i>2014 CM 27 janvier</i>
77366	AIX ONU (Association des étudiants de Sciences Po Aix)	0	0	600

2) Subventions exceptionnelles :

Ligne budgétaire : 9223 6748 1225

<i>N° TIERS</i>	<i>NOM DE L'ASSOCIATION</i>	<i>2012</i>	<i>2013</i>	<i>2014 CM 27 janvier</i>
40112	ELSA AIX-MARSEILLE (Association des étudiants de la Faculté de Droit)	0	0	2000
77366	AIX ONU – AixMun	0	0	400
77366	AIX ONU – WorldMun	0	0	2500
	Comité Mirabeau Aixois	0	0	4258,20
TOTAL				9158,20